



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 26 mars 2020

Communiqué de presse

Emploi saisonnier : Affaiblir le droit du travail ne sauvera pas les paysan.ne.s

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation Didier Guillaume appelle « celles et ceux qui n'ont plus d'activité » à rejoindre « la grande armée de l'agriculture française ». Malgré ce ton martial, point de nationalisation ou de réquisition en vue, mais un retour aux conditions de travail d'avant-guerre. Cet appel à rejoindre les champs témoigne d'un certain mépris vis-à-vis des savoir-faire paysans et de l'emploi agricole, perçu comme non qualifié. Il illustre surtout les faiblesses du modèle agro-industriel reposant sur l'exploitation de travailleurs.euses considéré-e-s comme de simples outils de production. Alors que les frontières se ferment, il est demandé aux précaires de France de remplacer les saisonnier.e.s détaché.e.s, sans garantir les conditions de travail, d'accueil ou de logement rendues encore plus nécessaires face à la propagation du COVID-19.

Le monde agricole exprime des inquiétudes légitimes : perte de récoltes, défaillance de certains maillons de la chaîne agro-alimentaire, baisse de chiffre d'affaire. Mais cette peur ne saurait justifier des atteintes inacceptables au droit du travail, qui créent un précédent dangereux et risquent de perdurer au-delà de l'urgence sanitaire. L'attractivité de l'emploi agricole ne sera pas renforcée en légalisant la semaine à 60h ou en limitant la durée de repos à 9h.

Nous réclamons au contraire davantage de reconnaissance et de protection pour les salarié-e-s : respect des droits sociaux, accueil dans des conditions dignes et irréprochables sur le plan sanitaire, quels que soient le statut et l'origine des travailleurs-euses.

La Confédération paysanne sera présente aux côtés des salarié-e-s et syndicats pour reconquérir ces droits sociaux. Elle soutiendra les producteurs.trices en difficulté pour obtenir une indemnisation juste et faire en sorte qu'il n'y ait pas un.e paysan.ne de moins après la crise. Cependant il n'est plus possible de continuer à soutenir et encourager un modèle qui ne rémunère pas les paysan.ne.s et qui précarise et appauvrit les travailleurs.euses, avec pour seul horizon une production à bas coût, le sacrifice du droit du travail et des acquis sociaux.

Si l'agriculture et l'alimentation sont vitales et prioritaires, elles doivent être reconnues et valorisées comme telles, en donnant aux paysan.ne.s et travailleurs.euses la reconnaissance économique et sociale que leur travail mérite.



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Pour l'heure, la Confédération paysanne appelle les personnes qui souhaitent aider bénévolement à rester chez elles, à rejoindre un groupe de solidarité locale via la plateforme <https://covid-entraide.fr/> et à soutenir les paysan.ne.s en privilégiant les circuits courts, la vente directe et les produits locaux.

Contacts :

- Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne : 06 07 55 29 09
- Véronique Marchesseau, secrétaire générale : 06 98 53 76 46
- Roberto Limentani, chargé de communication : 06 95 29 80 78